

Aux étudiant(e)s admis(es) en Technologie du génie civil

Le programme de Technologie du génie civil est heureux de vous accueillir pour la session automne 2024 dans une formule DEC portable. Tous les étudiant·es du département doivent posséder et apporter un ordinateur portable pour suivre leurs cours.

Mais qu'est-ce que le DEC portable? La formule DEC portable signifie que chaque étudiant·e inscrit·e dans le programme de Technologie du génie civil doit se présenter en classe avec son ordinateur portable personnel pour y suivre les cours.

Voici les **différents avantages du DEC portable** :

- Possibilité d'économiser par l'achat de volumes électroniques et l'accès à une bibliothèque virtuelle;
- Gagner en aisance dans l'utilisation de l'ordinateur et des logiciels spécialisés;
- Avoir un accès à l'ensemble du matériel scolaire en dehors des heures de cours;
- Mieux préparer les étudiants à l'utilisation des outils informatiques sur le marché du travail.

Ce que le Cégep vous offre :

- Soutien financier pouvant aller jusqu'à un remboursement de 100 \$ / session pour 2 sessions à l'achat d'un portable <https://colval.omnivox.ca/intr/registrariat/> ;
- Soutien informatique offert par le Cégep (soutien.informatique@colval.qc.ca) (IMPORTANT : voir la section Notes).

Configuration minimale et recommandée du portable :

***** important*** tu dois avoir en ta possession ton ordinateur dès le 1er jour de classe.**

Si l'étudiant·e détient un ordinateur correspondant à la configuration minimale, celui-ci serait valide que pour la première année d'études. L'étudiant·e devra se procurer l'appareil recommandé pour pouvoir compléter son parcours dans le cadre du programme DEC portable en Technologie du génie civil. Cette configuration est nécessaire pour l'utilisation des logiciels spécialisés au domaine d'études.

Nous te rappelons qu'il est de ta responsabilité de maintenir ton ordinateur fonctionnel tout au long de ta scolarité. Si tu possèdes déjà un ordinateur, il peut être intéressant d'en faire le ménage afin qu'il soit suffisamment performant pour utiliser les logiciels exigeants que requiert votre scolarité.

Caratéristiques	Minimales (si tu as déjà un portable, pourrait convenir pour la 1re année)	Recommandées (pour toute la durée de tes études)
Système d'exploitation	Microsoft® Windows® 11 64 bits Ou Windows 10 version 1 809 ou ultérieure	Microsoft® Windows® 11 64 bits Ou Windows 10 version 1 809 ou ultérieure
CPU	Processeur de 3 GHz minimum (intel ou AMD) *les processeurs ARM de base 2,5 à 2,9 GHz ne sont pas pris en charge.	Processeur de 3 GHz minimum (de base), 4 GHz minimum (Turbo)
Mémoire	8 Go de RAM ¹ minimum	16 Go de RAM ¹ minimum (32GB si possible)
Espace disque	256.0 Go	256.0 Go (disque SSD recommandé) => 60GB pour les applications de TGC
Carte graphique	Processeur graphique de 2 Go avec bande passante de 29 Go/s, compatible DirectX 11 Résolution de l'écran : Écrans classiques : 1920 x 1080 avec couleurs vraies	Carte graphique vidéo avec couleurs vraies de 3840 x 2160 (4K) ou plus ; 12 Go minimum de VRAM ; Pixel Shader 3.0 ou version ultérieure ; carte graphique pour poste de travail compatible DirectX.
Accessoires		Souris USB – Externe

Notes :

- Le Cégep supportera seulement Windows 10 et les versions les plus récentes sur PC.
- Le Cégep ne supportera pas Windows S (10 et 11), ni Chromebook, ni tout appareil APPLE ou encore une tablette intelligente (problème de compatibilité).
- Comme étudiant-e du Cégep, vous aurez automatiquement accès à une licence Microsoft 365 que vous pourrez installer sur votre portable. Il n'est pas donc pas nécessaire d'en faire l'achat par vous-mêmes.
- Le Cégep fournit également l'installation gratuite d'Antidote.

L'étudiant est responsable :

- De tout dommage matériel ou physique (accidents, liquides, chocs, etc.) à son ordinateur portable;
- De la protection de son ordinateur portable contre les logiciels espions ou malveillant par l'installation d'un antivirus reconnu;
- Du stockage, de la sauvegarde et de la récupération de ses données;
- De la communication avec le fournisseur au sujet de la garantie de son matériel.